



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**AVIS PUBLIC** est donné conformément à l'article 35 du règlement n° URB-408 relatif à la démolition d'immeubles, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- Adresse de l'immeuble concerné – Île Soulanges (lots : 1 688 539, 1 685 981 et 1 688 461)

L'objet de la demande se résume comme suit:

- Autoriser la démolition de l'ancienne chapelle transformé en entrepôt depuis de nombreuses années et le bâtiment servant anciennement de garderie.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, soit Madame Chantal Paquette à l'adresse courriel : [greffe@coteau-du-lac.com](mailto:greffe@coteau-du-lac.com)

Le comité de démolition statuera sur la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 333, chemin du Fleuve à sa séance publique du **5 juillet 2023 à 18h30**, au Pavillon Wilson sis au 4B rue Principale à Coteau-du-Lac. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

**DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023**

  
Chantal Paquette, OMA  
Greffière